

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3037

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 28

I. – À l’alinéa 34, substituer aux mots :

« conformément à »,

les mots :

« en application de ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 35, substituer aux mots :

« conformément au »,

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.